

Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 6 février 2025

L'an 2025 et le 6 février à 17h15, le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 30 janvier 2025.

Date de la convocation : 30 janvier 2025

Date d'affichage : 30 janvier 2025

Délibération N° 06-02-2025 / N°15

Etaient présents les membres en exercice : 84

Messieurs Jean-Marie Dufay, Pascal Coin, Pascal Mestan, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Jean-Michel Desailly, Léon Bernard, Sébastien Bertout, Alexandre Hulot, Jacques Nick, Maurice Soyez, Harold Tetu, André Michel, Michel Petit, Julien Bellengier, Jean-Marc Cuvillier, Patrick Nepveu, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Pierre Cuvillier, Raymond Wacheux, Vincent Lacroix, Patrick Dekeyser, Hugues Legoux, Eric Poulain, Arnaud Ricq, Jean-Michel Delannoy, Guy Vasseur, Philippe Carton, Philippe Lefebvre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Benoit François, Nicolas Capron, Ernest Auchart, Michel Seroux, Pierre Barrois, Jean-Paul Hemery, Michel Accart, Ludovic Degouve, Jean-Michel Schulz, Yannick Barlet, Marc Degrendele, Pierre Guillemant, Raymond Lavigne, Philippe Duez, Denis Caillierez, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Arnaud Douchet, Christian Thilliez, Frédéric Plaquet, François Coquart, Jean-Louis Lebas, Edouard Hautecoeur, Alexandre Decry, Roland Descamps, Joël Toursel, Yves Lieppe, David Duchateau, Jacques Thellier, André Bouchind'homme, Louis Lambert, Emmanuel Ioos, Guillaume Lefebvre, Damien Bricout.

Mesdames, Anne-Marie Dupuis, Marie-Angèle Lefetz, Béatrice Dausse, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Geneviève Meurice, Marie Bernard, Martine Gérard, Sylviane Evain, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Anne-Sophie Larivière, Magalie Jonard, Françoise Simon, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 4

Membres ayant donné procuration : 9

Membres votants : 97

Absents : Patrick Roblot, Yves Petit, Christian Delambre, Jean Bridel, Romuald Delattre, Jean-Louis Cauvet, Dominique Verdel, Jean-Claude Jacquemelle, Jean-François Haultcoeur, Magali Urbanac, Eric Caron, Henri Cuvillier.

Absents suppléés : Lionel Cayet suppléé par Philippe Verret, Hubert Morreel suppléé par Martine Théry, Sébastien Henquenet suppléé par Arnaud Delame, René Pruvost suppléé par Chantal Jacquemelle.

Absents excusés : Christian Boucly, Alain Traisnel, Serge Leu, Xavier Normand, Philippe Vanderbeken



Absents ayant donné procuration : Fabienne Kwiatkowski ayant donné procuration à Léon Bernard, Sylvie Gabez ayant donné procuration à Sébastien Bertout, Florence Dambreville ayant donné procuration à Alexandre Hulot, Thomas Bonnelle ayant donné procuration à Michel Seroux, Luc Delaporte ayant donné procuration à Jean-Louis Lebas, Olivier Gallet ayant donné procuration à Nicolas Capron, Jean-Pierre Marocchini ayant donné procuration à Harold Tétu, Jean-François Varoqui ayant donné procuration à Joël Tourse, Chantal Dufresne ayant donné procuration à Alain Debureaux

Secrétaire de séance : Benoit François

Titre de la délibération : Confirmation de l'engagement dans la démarche Territoire Engagé pour la Transition Écologique

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, qui encourage les collectivités à s'engager dans des démarches exemplaires en matière de sobriété énergétique et de transition écologique,

Vu la stratégie territoriale définie dans le Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois, adoptée en date du 16 décembre 2021, Vu le courrier de sollicitation de la Communauté Urbaine d'Arras en date du 17 juillet 2024 afin de connaître notre position sur l'intégration d'un programme Territoire Engagé pour la Transition Écologique,

Vu la volonté de la Communauté de Communes de s'engager pleinement dans des démarches structurantes pour atteindre des objectifs ambitieux en matière de sobriété énergétique, Vu le retour positif émis par la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois à destination de la Communauté Urbaine d'Arras par courrier en date du 20 août 2024.

CONSIDÉRANT

Que le Programme Territoire Engagé pour la Transition Écologique est une démarche de planification et un programme d'actions pour définir, mettre en œuvre et piloter le projet de transition écologique des collectivités territoriales. Ce programme propose un socle comprenant deux référentiels d'actions Climat - Air - Énergie et Économie Circulaire.

Que l'ADEME propose aux collectivités un programme Territoire Engagé Transition Ecologique (TETE) et la signature d'un Contrat d'Objectif Territorial (COT) pour bénéficier d'un accompagnement financier et technique dans la mise en œuvre de ce programme.

Que ce programme est engagé à l'échelle des 5 EPCI du Contrat de Relance et de Transition Écologique (la Communauté Urbaine d'Arras, la Communauté de Communes Osartis Marquion, la Communauté de Communes Sud Artois, la Communauté de Communes Ternois Com et la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois).

Qu'une enveloppe budgétaire de 350 000 € sera allouée à ce programme, dont 175 000 € destinés au coordinateur et 175 000 € répartis entre les 5 EPCI en fonction de leur progression respective.

Que la Communauté Urbaine d'Arras (CUA) a été désignée en tant que mandataire pour la signature du contrat d'objectif territorial (COT) à l'échelle du CRTE de l'arrondissement d'Arras,

Que la CUA sera l'interlocuteur unique de l'ADEME pour le portage de ce contrat, conclu en concertation avec les 5 EPCI,

Que, dans ce cadre, une convention est rédigée afin de confier à la CUA le rôle de coordinateur du COT et de définir les modalités de mise en œuvre ainsi que la répartition financière entre les EPCI partenaires. Cette convention devra être signée par les cinq EPCI concernés.

Que cette démarche s'inscrit pleinement dans les objectifs du PCAET, en renforçant les actions locales visant à réduire les consommations d'énergie, développer les énergies renouvelables et accompagner les habitants, entreprises et acteurs publics dans leur transition énergétique.

Suite à l'avis favorable du Bureau du 29 janvier 2025, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- De confirmer l'engagement de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois dans la démarche COT et TETE, en cohérence avec les objectifs définis dans le PCAET.
- De valider le rôle de la CUA comme coordinateur
- D'approuver les termes de la convention d'organisation et autoriser le président ou son représentant à la signer.
- D'autoriser le Président à signer tout document administratif, juridique ou financier lié à cet engagement.

Le Président



Michel Seroux

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 10/02/2025 et publication ou notification du 10/02/2025

